

# L'assurance aujourd'hui

Par Pierre-Charles PRADIER

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, LabEx ReFi

**E**n fixant le prix des risques, en investissant l'épargne considérable dont elle est responsable, l'industrie de l'assurance joue un rôle de premier plan dans l'orientation des décisions économiques, et partant, dans l'orientation de l'économie mondiale. Pourtant, l'assurance ne nous est souvent connue que par des expériences microscopiques. Du certificat d'assurance de responsabilité civile que nos parents nous confiaient pour la directrice de l'école à la souscription d'un contrat automobile ou habitation qui marque l'émancipation, il semblerait que les étapes importantes de notre existence soient jalonnées de contrats symbolisant des passages, en attendant le dernier que l'on prépare avec l'assurance vie. Mais cette familiarité trompeuse nous dissimule tout à la fois la diversité des produits d'assurance, la complexité de l'activité, et souvent, sa nature même, puisqu'elle est non seulement aléatoire, mais encore appliquée à des risques, dont la réalisation est rare (comme l'indique la devise du Lloyd's de Londres : "The contribution of the many to the misfortune of the few"). Nombreux sont donc ceux qui ne connaîtront jamais de l'assurance qu'un point de contact – agent, courtier, opérateur téléphonique ou site Internet –, des certificats et des factures. Et ils devraient s'en féliciter, car même si l'assurance indemnise, ce serait un paradoxe de souhaiter la réalisation des risques contre lesquels on s'assure !

Le caractère aléatoire des risques couverts par l'assurance éclate la perception qu'en ont ceux qui y sont exposés : c'est pour cela que les points de vue individuels ne permettent pas de restituer la véritable nature du risque, ni de l'assurance. Son principe même, qui est la mutualisation des risques, opère un effet de composition qui fait de l'assurance une institution dont on ne peut prendre la mesure qu'à l'échelle de la société : on pourrait même penser qu'elle constitue l'échelle de la société. On trouve sa trace dans toutes les formes d'organisation humaine, des premiers textes écrits à la société assurantielle dont François Ewald a décrit le développement, et qui nous vaut d'endosser en naissant un contrat social s'écrivant désormais sous forme de contrat d'assurance multirisques. Aussi, les institutions qui offrent des services d'assurance débordent-elles largement le Code des assurances, puisque la famille et toutes les associations humaines offrent face aux difficultés de l'existence un réconfort ne se limitant pas au psychologique, et l'État démocratique a bien sûr développé l'offre de tels services à la demande de ses administrés. Reste que l'on va distinguer dans l'offre de services d'assurance les institutions dont c'est le rôle principal de celles dont c'est un rôle annexe, pour reconnaître que l'assurance est produite en France par l'État, parfois sous couvert des partenaires sociaux, par des institutions de prévoyance, des mutuelles ou des sociétés anonymes. Elle peut toutefois être vendue par des tiers indépendants comme des agents ou des courtiers, les sites Internet comme les comparateurs étant assimilés à ces derniers. Une partie des risques acquis par l'opérateur d'assurance peut être partagée avec d'autres assureurs, ou réassurée, voire parfois rétrocédée par le réassureur à un autre. La simplicité du contrat d'assurance, le singulier par lequel on désigne l'assurance, sont autant de raccourcis qui font écran à la complexité des mécanismes de mutualisation des risques, lesquels sont d'abord segmentés avant d'être recomposés. Cette complexité, ces médiations pourraient évoquer l'opacité de la finance qui nous a conduits aux crises récentes. Une telle analogie n'est pas corroborée par les faits, puisque l'on peinera à trouver des assureurs à l'origine des crises financières. L'Américain AIG fait exception, mais il est intéressant de préciser que ses difficultés proviennent de sa filiale spécialisée dans la vente de produits financiers sur les marchés, et qu'il avait fait le choix d'un contrôleur extérieur au secteur de l'assurance, l'Office of Thrift Supervision, dissous par l'administration Obama. Les métaphores et les analogies superficielles ne nous apprendront pas grand-chose et il faut se rendre à l'évidence : sous des airs familiers, l'assurance révèle un ensemble de pratiques et de métiers aussi divers que spécifiques.

Pour présenter l'assurance telle qu'elle est aujourd'hui, ce numéro de *Réalités industrielles* regroupe des contributions d'académiques, de professionnels et de régulateurs. On y brosse un panorama du secteur, en insistant sur quelques points saillants. Nous tenons à remercier l'ensemble des contributeurs à ce numéro. Leurs textes s'organisent en quatre chapitres.

## Perspective cavalière sur l'industrie de l'assurance

José Bardaji caractérise la diversité du secteur et mesure son poids économique d'ensemble. Cette description est à la fois qualitative, puisqu'il restitue la spécificité de chaque branche, et quantitative, puisqu'elle fixe les ordres de grandeur. Jean-François Outreville propose une synthèse des recherches dont il est un pionnier pour étendre la perspective à l'échelle du monde : s'il constate un déplacement vers l'Est du centre de gravité des échanges, avec la montée de la Chine, il montre aussi combien il est difficile de formuler des généralités. En effet, la structure du secteur varie d'un pays à l'autre, c'est-à-dire que la hiérarchie des branches diffère en raison de différences institutionnelles. Il apparaît

donc difficile de décrire une relation simple et linéaire entre production et consommation d'assurance, d'une part, et développement économique, d'autre part, même si l'étude des flux d'IDE, par exemple, apparaît comme un prédicteur de la croissance future. Parmi les acteurs de l'assurance, Pierre-Alain de Malleray distingue pour sa part entre les porteurs de risques et les distributeurs, dont les fortunes sont contrastées. L'appréciation par les marchés financiers du contact direct avec le client encourage les innovations dans le domaine du *marketing*, qui s'inspire désormais des méthodes de pointe de la psychologie expérimentale. Innovation aussi dans la réassurance, notamment en matière de modélisation et de gestion des risques émergents, comme les risques climatiques et les risques cyber, ainsi que le montre Patrick Thourot après avoir présenté les aspects micro (la nature des traités de réassurance et leur utilité) et macroéconomiques (le rôle de la réassurance pour organiser la mutualisation et la solvabilité à l'échelle du monde) de cette spécialité. Innovation encore dans le secteur des assurances agricoles, où Didier Folus, Pierre Casal Ribeiro, Bruno Lepoivre et Antoine Roumiguié montrent que malgré le développement des contrats d'assurances agricoles pour répondre au besoin de garantir le revenu des agriculteurs et malgré une vente à perte compensée par des subventions, le taux de pénétration reste faible. Ces auteurs indiquent également comment les entreprises d'assurance, les associations professionnelles d'agriculteurs et les pouvoirs publics cherchent à accroître le degré de mutualisation du risque, en particulier *dans une perspective durable*. C'est précisément ce caractère institutionnel de l'assurance, point de rencontre et d'équilibre des parties prenantes, qui permet d'appréhender les risques contemporains sous chacun de leurs aspects.

## Questions d'actualité

Philippe Trainar vient à point nommé nous expliquer dans quelle mesure les fonds de pension permettraient de résoudre le problème des retraites en France. Il démonte tout d'abord les arguments fallacieux, avant de montrer comment la création de tels fonds, dans les économies avancées où ils sont peu ou pas présents, serait très utile, en dépit de notre avancement dans le cycle démographique, du fait de l'inclination des gouvernements à tendre vers un système beveridgien. Dès lors que les fonds de pension sont soumis à une régulation prudentielle adéquate, les risques financiers qu'ils représentent pour les assurés sont minimisés et leurs avantages économiques en termes de diversification par rapport à la répartition et d'incitation à l'investissement productif deviennent particulièrement attrayants. Au-delà des retraites, Arnaud Chneiweiss pense également à la dépendance. Même si les perspectives démographiques et financières ne relèvent pas d'une science exacte, on peut calculer des ordres de grandeur : la France consacre plus de 1,4 % de son PIB au financement de la perte d'autonomie, il faudra augmenter substantiellement cet effort, jusqu'à le doubler à l'horizon d'un demi-siècle. Dans ce contexte, les assureurs font des propositions au travers de produits pour couvrir le grand-âge, des produits qui doivent se combiner avec les ressources publiques pour faire face à l'ampleur des besoins. Cependant, à plus court terme, l'environnement de taux bas paraît peut-être plus préoccupant, en raison de son impact sur l'assurance vie (supports en euros) et sur l'assurance non-vie. José Bardaji et Jean Malhomme montrent que si l'assurance vie est la plus touchée, elle dispose néanmoins de marges pour faire face à ses engagements. Mais elle doit accélérer sa mue, notamment au passif en diversifiant les fonds à destination des épargnants français. L'assurance non-vie est certes moins touchée, car l'ajustement périodique des cotisations permet de contrebalancer des évolutions défavorables sur les marchés financiers, mais la baisse continue des produits financiers implique d'avoir de meilleurs résultats sur le cœur du métier assurantiel. Au-delà de ces problèmes français ou européens, Arthur Charpentier s'interroge sur les relations entre GAFAM et assurance à l'échelle du monde. S'il oppose les cultures des sociétés technologiques, agiles, rapides et obsédées par le présent, au conservatisme, à la réflexivité, à la fascination pour les données passées du monde de l'assurance, il montre aussi comment les deux s'observent et commencent à nouer des partenariats. C'est l'occasion d'entrer dans le labyrinthe des spécialités et des branches, pour mesurer la taille et la rentabilité de marchés de niche en pleine reconfiguration..., comme le sont également les plus grands marchés du monde : la Chine, dont Marc-Philippe Juilliard nous décrit la croissance récente et la montée des risques malgré la mise à jour du cadre réglementaire. Pour déterminer les points d'accumulation des risques, l'auteur nous présente la particularité de certains produits spécialisés, mais aussi une problématique générale de coût de la distribution. Aux États-Unis, Wolf Wagner décrit les problèmes posés par les *variable annuities* : l'existence de garanties en capital entraîne un risque important pour les entreprises d'assurance, risque qu'elles couvrent en achetant des titres à haut rendement mais peu liquides. En cas de choc simultané sur plusieurs compartiments des marchés financiers, les capitaux propres du secteur pourraient être consommés, ce qui engendrerait un risque systémique. Ces considérations relatives aux marchés chinois et américain ne manquent pas de poser la question de la régulation du secteur. Il convient toutefois de prendre d'abord un peu de recul.

## Perspectives longues

Denis Kessler propose de considérer le risque systémique à la lumière de l'histoire récente : si la crise financière de 2008 a conduit à un développement réglementaire bourgeonnant visant le secteur financier, avec une attention particulière accordée à la prévention du « risque systémique », ce n'est pas en raison de défaillances d'assureurs. La (ré)assurance n'est pas source de risque systémique, elle est au contraire une force stabilisatrice pour le système économique et financier dans son ensemble, à la fois par sa capacité à absorber les chocs exogènes et par sa fonction fondamentale de mutualisation des risques à l'échelle globale. Le secteur de la (ré)assurance a amplement démontré sa grande résilience. Les rares assureurs à s'être retrouvés en difficulté lors de la crise l'ont été du seul fait de leurs activités de nature « quasi

bancaire » et non du fait de leurs opérations de « (ré)assurance traditionnelle ». Et l'auteur de proposer une régulation optimale, qui établit un juste équilibre entre stabilité financière et potentiel de croissance durable, ce qui implique de ne pas obliger les assureurs à conserver trop de capitaux. En s'interrogeant sur l'existence de cycles, Gilles Bénéplanc cherche évidemment à déterminer si la position de capital des assureurs doit être ajustée en fonction du cycle. Mais, plus largement, la compréhension de cycles éventuels est de la plus haute importance pour les praticiens. Ceux-ci doivent pouvoir se situer dans le cycle afin d'adapter leur politique technique en fonction de leurs anticipations, par exemple réduire leurs capacités en période de baisse des prix pour réduire leur exposition, mais également influencer le déroulement du cycle en cherchant à créer de la rareté ; au contraire, les assureurs vont chercher à gagner des parts de marché s'ils pensent que les prix pratiqués sont en augmentation. Les assureurs peuvent également moduler leur politique de réassurance en fonction de la situation du Marché. Comme toutes les connaissances des assureurs, la représentation du cycle repose sur un socle probabiliste raffiné. Arthur Charpentier, Laurence Barry et Ewen Gallic se demandent dans quelle mesure ces descriptions du monde peuvent le prévoir. Leur article analyse l'effet des progrès récents des statistiques. Si une classification plus fine permet de mieux proportionner la prime payée au risque encouru, le pouvoir de prédiction reste en général limité. En revanche, une classification plus détaillée conduit à reposer la question du juste prix de l'assurance. Les auteurs montrent que la décomposition de la variance, à l'intérieur de chaque classe d'assurés et entre les classes d'assurés, permet justement de montrer ce qui échoit à la personne et ce qui est mutualisé. L'équilibre entre ces deux éléments correspond à la notion de justice actuarielle, laquelle varie dans le temps et dans l'espace. C'est précisément le rôle de la régulation de s'assurer que les contrats sont conformes à la norme de justice en vigueur, qu'ils pourront être exécutés jusqu'à bonne fin, et que l'économie dans son ensemble est stabilisée par l'action des assureurs.

## Régulation

Bernard Delas expose les évolutions récentes du cadre réglementaire en Europe : Solvabilité 2 a indéniablement constitué une étape importante dans la construction de l'Europe de l'assurance. Mais si l'adoption d'une réglementation unique était une condition nécessaire à l'intégration progressive des marchés européens de l'assurance, elle n'était en aucune façon une condition suffisante. D'autant que ce cadre réglementaire n'est peut-être pas ce que l'on a cru qu'il était. Sylvestre Frezal montre en particulier comment la comptabilité prudentielle développée par Solvabilité 2 est plus signifiante pour des investisseurs que pour des régulateurs prudentiels. Elle répondrait donc vraisemblablement plus à un objectif d'amélioration de l'information financière qu'à un objectif direct de protection des assurés. Anna Bender considère de surcroît que les taux de couverture du capital de solvabilité requis indiquent que la contrainte de capital de Solvabilité 2 n'est pas vraiment active : ce serait les modèles des agences de notation qui expliqueraient en dernière analyse le niveau de capitaux détenus par les compagnies. En attendant les révisions de ce cadre réglementaire, Christian Pierotti et Philippe Poiget s'intéressent à l'approfondissement du marché intérieur européen. La libre prestation de services permet à une entreprise d'assurance de couvrir, à partir de l'État membre dans lequel elle est agréée, un risque situé dans un autre État membre. C'est donc un formidable atout, en termes de flexibilité, pour les opérateurs de toutes tailles qui peuvent ainsi accompagner leurs clients sur tout le territoire européen. Toutefois, la LPS pose des défis majeurs en termes de concurrence équitable et de stabilité des marchés. Les auteurs font donc des propositions concrètes pour faire avancer l'intégration des marchés européens d'assurance. Gabriel Bernardino propose d'élargir l'agenda européen de l'Agence européenne des assurances et pensions professionnelles aux défis des transformations numériques, des cyber-risques, de l'environnement économique et de la durabilité, pour promouvoir une vision européenne de l'assurance et de sa régulation.